

Pour répondre toujours plus aux besoins des bailleurs, des locataires et des entreprises !

CATEGORIES	AVANT	MAINTENANT
ETUDIANT DE MOINS DE 30 ANS	ÉLIGIBLE SI BOURSIERS OU INDÉPENDANT FISCALEMENT	ÉLIGIBLE SANS CONDITION
ETUDIANT ET ALTERNANT DE MOINS DE 30 ANS	ÉLIGIBLE DANS LE PARC PRIVÉ ET RÉSIDENCES NON CONVENTIONNÉES UNIQUEMENT	ÉLIGIBLE QUELQUE SOIT LE PARC LOCATIF : PRIVÉ / SOCIAL / RESIDENCES COLLECTIVES
UN PLAFOND DE LOYER GARANTI POUR LES ETUDIANTS SANS JUSTIFICATION DE RESSOURCES	LIMITÉ À 425 EUROS	ÉTENDU À 600 EUROS ET 800 EUROS EN ILE-DE-FRANCE
SALARIÉ DE PLUS DE 30 ANS	DU SECTEUR PRIVÉ NOUVELLEMENT EMBAUCHÉS	DES SECTEURS PRIVÉ ET AGRICOLE NOUVELLE EMBAUCHÉS ET MUTÉS *
UNE GARANTIE VISALE COUVRANT LES IMPAYÉS DE LOYER ET CHARGES	LES 3 PREMIERES ANNÉES DU BAIL (DANS LA LIMITE DE 36 MENSUALITÉS MAXIMUM PARC PRIVÉ)	TOUTE LA DURÉE D'OCCUPATION (DANS LA LIMITE DE 36 MENSUALITÉS MAXIMUM PARC PRIVÉ 9 MOIS POUR LE PARC SOCIAL)
UN PLAFOND DE LOYER D'EXCLUSION	À 1300 EUROS ET 1500 EUROS À PARIS	À 1300 EUROS ET 1500 EUROS EN ILE-DE-FRANCE

* À compter de juillet 2018